DJ

REPUBLIQUE DU BENIN
-------&&------
FRATERNITE – JUSTICE - TRAVAIL
-------&&------
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-------&&------

DECRET N° 2014-621 DU 9 OCTOBRE 2014

portant promotion à titre exceptionnel, civil, étranger et posthume dans l'Ordre National du Bénin de Feu Assad CHAGOURY.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;

Vu le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant Nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;

Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;

Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

Vu la lettre n°804/PR/DC/SP-C du 13 Août 2014 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DJ

DECRETE :

Article 1er : est promu à titre exceptionnel, civil, étranger et posthume dans l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur pour prendre rang du jeudi 31 juillet 2014, date de sa réception dans l'Ordre, Feu Assad CHAGOURY, Consul Honoraire du Liban près le Bénin.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 09 octobre 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand Maître de l'Ordre National du Bénin.

Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin

Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES 27 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE-DCC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT- 3 – BN- DAN- ONIP 3 – UNB – FASEG –ENA – 3 – JORB 2 – INTERESSE 01.